

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2021

Le quinze décembre deux mil vingt et un, à vingt heures, Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en session ordinaire.

Étaient présents : BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, PUSTOC'H Pierrick, GAUTHO Rachelle, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, LE PROVOST Sylvain, BECEL Erwoann, BENION Annie.

Était absent excusé :

Était absente : ALMIN Sandrine.

Secrétaire de séance : GAUTHO Rachelle.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Motion de soutien à RKB

Madame la Maire annonce que par courrier du 2 décembre 2021, Radio Kreiz Breizh (RKB) fait la demande aux Conseils Municipaux du territoire de voter une motion de soutien à joindre à leur appel à fréquences FM qui intervient tous les 15 ans. Radio Kreiz Breizh est une radio associative bilingue (70% en breton et 30% en français) donnant la parole à l'ensemble des acteurs du territoire depuis 1983. Cette année, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) renouvelle les fréquences FM sur leur territoire de diffusion, à savoir les fréquences de CALLAC (102.9) et de GUINGAMP (106.5) concernant la commune. Afin de continuer à diffuser sur ces territoires, les membres de la radio souhaitent obtenir le soutien du conseil municipal via le vote d'une motion de soutien à joindre au dossier de renouvellement des fréquences. Ce renouvellement intervient tous les 15 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime son soutien à Radio Kreiz Breizh par l'adoption de la motion de soutien suivante :

« Tous les 15 ans, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel renouvelle la délivrance des fréquences FM et notamment sur notre territoire.

Ainsi, Radio Kreiz Breizh doit, pour la mi-janvier 2022, déposer au CSA un dossier lui permettant de pouvoir continuer à diffuser.

RKB est une radio libre bilingue (français-breton) qui émet, depuis 1983, sur le périmètre de notre Centre Bretagne.

Cette radio associative qui donne depuis quatre décennies la parole à l'ensemble des acteurs du territoire fait désormais partie intégrante de notre patrimoine.

Les Centre-Bretons sont attachés à sa présence dans le paysage audio de la Bretagne intérieure et ne comprendraient pas qu'elle ne puisse plus émettre.

Le conseil municipal attaché à la pluralité des moyens d'expression souhaite vivement que le CSA renouvelle ses attributions de fréquences à Radio Kreiz Breizh. »

Tarifs municipaux

Location des salles communales

Madame la Maire rappelle que chaque année, il est nécessaire de fixer les prix de mise à disposition des salles communales. Les tarifs de location de la salle ayant largement été revus l'an dernier, elle propose que quelques précisions soient apportées. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Salle polyvalente	2021			2022		
	Commune	Hors Commune	Chauffage (15/10 au 30/04)	Commune	Hors Commune	Chauffage (15/10 au 30/04)
Salle + cuisine – 1 journée	120 €	150 €	30 €	120 €	150 €	30 €
Salle + cuisine – 2 journées	150 €	180 €	30 €	150 €	180 €	30 €
Salle sans cuisine – 1 journée	50 €	90 €	20 €	50 €	90 €	20 €

Salle sans cuisine – 2 journées	60 €	110 €	20 €	60 €	110 €	20 €
Vaisselle si location sans cuisine				20 €	40 €	-
Cuisine seule – 1 journée				60 €	70 €	-
Goûter	50 €	70 €	20 €	50 €	70 €	20 €
Réunion (privé, association, entreprise...)	0 €	50 €	20 €	0 €	50 €	20 €
Répétitions	0 €	20 €	20 €	0 €	20 €	20 €
Obsèques civiles				Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sono	20 €	30 €	-	20 €	30 €	-

A l'unanimité, précise que les associations de la commune bénéficient d'une location gratuite par an incluant les suppléments chauffage, sono et vaisselle le cas échéant ;

A l'unanimité, précise que les associations de la commune bénéficient de 3 locations à 50 € par an incluant les suppléments chauffage, sono et vaisselle le cas échéant ;

A 8 pour, 2 abstentions, précise que les spectacles et animations à destination des enfants organisés par Tal An Dour, le GAT, le RPI de MAËL-PESTIVIEN et SAINT-NICODÈME ainsi que l'école bilingue de secteur de LANRIVAIN sont gratuites et incluent les suppléments chauffage, sono et vaisselle le cas échéant ; précise que ladite disposition s'étend aux activités organisées par les associations de parents d'élèves des écoles citées ;

A l'unanimité, précise que l'association organisatrice du comice cantonal bénéficie de mises à disposition gratuites dans les mêmes dispositions que les associations de la commune étant assimilée comme telle.

Photocopies

Madame la Maire annonce qu'actuellement, les usagers peuvent demander la réalisation de photocopies en mairie. La feuille est facturée 0,30 €. La délibération en vigueur fait référence à l'envoi et la réception de fax. Or la commune ne dispose plus d'appareil le permettant. Il est donc nécessaire de préciser la délibération applicable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif des copies et impressions réalisées en mairie à 0,20 € la feuille en impression noir et blanc et 0,30 € la feuille en impression couleur ; précise que les demandeurs d'emplois et les scolaires bénéficient de 20 feuilles ou impressions gratuites par mois ; précise que les tirages de toutes sortes dans la limite des capacités techniques de la mairie pour les associations de la commune sont gratuits.

Avenant à la régie de photocopie

Madame la Maire annonce qu'il serait intéressant de renommer la régie « photocopie » en régie « produits divers ». En effet, ainsi, toutes les petites sommes dues à la commune pourraient être encaissées en liquide car la trésorerie ne prend pas en charge le recouvrement des produits inférieurs au seuil de 15 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de requalifier la régie « photocopie » en régie « produits divers ».

Gestion du cimetière

Madame La Maire annonce que la gestion de l'équipement communal qu'est le cimetière nécessite d'être revue. En effet, aucun arrêté ne permet de le règlementer. De plus, plusieurs anciennes tombes seraient à actualiser. Plusieurs décisions seront à venir quant au tarif des concessions, à la régularisation des tombes sans document administratif attestant d'une concession, à l'adaptation de l'équipement aux nouveaux usages etc... Toutes ces décisions n'étant pas sans conséquences sur l'affect des usagers, elle souhaite connaître le sentiment des élus au sujet d'un travail de clarification en ce sens avant de lancer des travaux administrativement lourds, mais pourtant nécessaires.

Après échange, les élus donnent leur accord pour la présentation d'un projet d'arrêté de règlement de cimetière ainsi que pour lancer les recherches nécessaires à la régularisation des tombes sans concession.

Travaux de voirie à Kernevez et Kerguen

Madame la Maire annonce que la commission voirie s'est rendue sur place à Kernevez pour envisager les possibilités d'accord sur les travaux à réaliser. Une seconde entreprise a été consultée : Argoat TP de ST NICODEME qui a fourni un devis à 1 080 € TTC (900 € HT) pour des travaux de curage de fossés et la création d'un puit perdu sans apport de matériaux ni fournitures.

Pour rappel, la solution proposée par l'entreprise EURL Jean-Yves MARTIN, pour du curage de fossé et le retrait d'une buse s'élève à 260,40 € TTC (217 € HT). Les deux offres n'étant pas concordantes, la commission voirie doit demander de nouveaux devis.

Questions diverses

- Monsieur Jean LE MAGOUROU, premier adjoint au Maire, en charge de la voirie, annonce que la commission voirie s'est réunie pour définir les priorités 2022. En fonction des budgets, les réfections envisagées sont la route du Danouet de l'entrée du village sur environ 250 m et la route de Trémargat entre Kerguen et Pempoul Helles, soit environ 350 m.
- A ce sujet, Monsieur René LERAY, conseiller municipal, fait remarquer que si des poteaux télécoms doivent être stockés sur le délaissé communal de Kersolec, il sera certainement nécessaire de procéder à des travaux de consolidation car la route n'est pas en état de recevoir des passages répétés de poids-lourds. Madame la Maire assure que la commission ira régulièrement vérifier les lieux et fera procéder aux travaux nécessaires.
- Madame la Maire fait un rapide retour sur la dernière conférence des Maires dans le cadre de la réflexion menée au niveau communautaire pour le développement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et précise que le déploiement de la mesure se ferait à l'horizon 2023 en cas de vote concluant.
- Madame la Maire annonce qu'elle a résigné la charte Ya d'Ar Brezhoneg niveau 1. Le papier à en-tête de la mairie va être revu et sera bilingue.
- Madame la Maire annonce qu'elle a rencontré un technicien du département car des usagers ont signalé la gêne visuelle occasionnée par des saules lorsque les véhicules sortent du parking de Goas Arhant. Le technicien pour sa part, ne comprend pas la gêne de visibilité qui lui semble suffisante pour le trafic de la D50 et la vitesse des véhicules. Il va néanmoins voir pour une possibilité de taille des arbustes. Il a également précisé que le département envisageait un aménagement du parking de Goas Arhant afin de le rendre plus agréable aux visiteurs et s'interroge sur le déplacement du point de collecte. Un nouvel emplacement doit être trouvé.
- Madame la Maire annonce également avoir eu un contact avec M. JOUAN, technicien à GPA et à la CCKB pour la gestion du site Natura 2000 des têtes de bassin versant du Blavet et de l'Hyères au sujet d'un projet autour de tourbières à Kerfaven. Différentes pistes de financement ou co-financement ont été abordées.
- Madame la Maire annonce qu'elle a reçu, avec Monsieur Jean LE MAGOUROU, premier adjoint au Maire, 3 candidats locataires pour le logement 22 Le Bourg (au-dessus de la mairie), ils devraient annoncer le choix de la commission en fin de semaine.
- Madame la Maire annonce que des travaux de mise en place de ventilation sont préconisés par la SOCOTEC afin de sécuriser et mettre aux normes le système de chauffage au gaz de l'église. Des devis vont être sollicités en ce sens auprès d'artisans.
- Madame la Maire rappelle que les vœux de la municipalité se tiendront le 14 janvier 2022 en fonction de la situation sanitaire et de la réglementation applicable. Les habitants vont recevoir un bulletin d'inscription dans la carte de vœux qui est en cours de finalisation par la commission.
- Madame la Maire annonce que la Redadeg passera en 2022 sur le territoire communal. La commune se verra proposer l'acquisition de kilomètres. En prévision, elle sollicite les élus pour connaître un ou plusieurs volontaires pour courir ce kilomètre. Monsieur Simon BERTHELIN, conseiller municipal, se propose.
- Monsieur Pierrick PUSTOC'H, deuxième adjoint au Maire en charge des espaces communaux annonce qu'il a sollicité différentes entreprises pour réaliser l'abattage de sapins sur la motte féodale au Bourg. Aucune des entreprises mécanisées sollicitées ne souhaite donner suite en

raison des pentes. Il va donc se renseigner auprès d'entreprises qui seraient en mesure de réaliser le travail à la main ou assisté d'animaux. A ce sujet, Monsieur Erwoann BECEL, conseiller municipal, rappelle qu'il est envisagé de faire venir une scierie mobile pour réutiliser une partie du bois pour les projets communaux. Il demande si les habitants pourraient bénéficier du service tant que l'appareil sera sur place. Monsieur Pierrick PUSTOC'H précise que la scierie doit disposer d'un volume de bois par jour pour être rentable et qu'il serait donc nécessaire de voir avec l'entrepreneur qui viendra et éventuellement de permettre un recensement des besoins pour inscription.

- Madame Rachelle GAUTHO, conseillère municipale, fait un point sur l'avancement de la mise en place du chemin de randonnée intercommunal qui se met en place avec 11 autres communes. Elle souligne l'intérêt qu'elle trouve à ce travail collectif qui permet les échanges de pratiques.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 17 décembre 2021*

**La Maire,
Marie-Hélène BERNARD**